

23e festival de l'Oiseau et de la Nature

20 / 28
AVRIL
2013

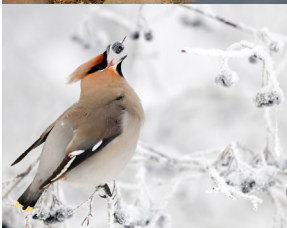
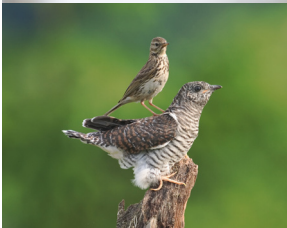
CONCOURS PHOTO JEUNES

Inscription du 1er septembre au 30 novembre 2012 à minuit.



Crédit photo : David ALLEMAND - Grand Prix du Concours Photo 2012

Expositions , stages et concours photo,
salon du matériel, sorties-nature...



REGLEMENT DU CONCOURS JEUNES

ORGANISATION

Le Festival de l'Oiseau et de la Nature organise son premier concours photo Jeunes, dans le cadre de la 23ème édition du Festival qui se déroulera du 20 au 28 avril 2013 en Baie de Somme, Picardie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel âgé de 8 à 18 ans et de tout pays.

L'auteur de la photographie s'engage à avoir un comportement respectueux de la nature en ne portant ni atteinte aux milieux, ni aux espèces photographiées.

SUJET

Le seul et unique de ce concours est l'oiseau.

Seront refusés les photos d'espèces domestiques, de ferme, en captivité, dressés ou les images créées à l'aide d'appâts.

CATEGORIES ET TRANCHES D'ÂGES

3 catégories correspondant aux tranches d'âges suivantes :

- 8-12 ans
- 13-15 ans
- 16-18 ans

MODALITES DE DEPOT DES PHOTOS

Les photographies (10 maxi) sont à déposer du **1er septembre au 1er décembre à minuit** sur le site internet www.festival-oiseau-nature.com – Rubrique Concours Photo Jeunes.

Tout autre mode de participation est impossible.

Les fichiers numériques doivent être téléchargés au format JPEG et redimensionnés au format adapté pour l'impression en 20 x 30 cm, soit **3 500 pixels pour le côté le plus grand, sans marge ni inscription.**

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (aucun traitement partiel).

JURY

PRESELECTION

La pré-sélection se fera début décembre par un jury de pré-sélection composé de techniciens du Festival, de photographes et d'ornithologues. Le Jury procédera dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photos de chaque catégorie qui seront présentées au Jury Final. Les photographes retenus seront informés de leur sélection par e-mail.

JURY FINAL

Le Jury composé de photographes, de naturalistes, d'ornithologues et de représentants des partenaires du Festival, se réunira courant janvier afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront exposées à l'occasion du 23ème Festival.

Les résultats seront alors communiqués par e-mail aux participants.

Les décisions du Jury sont sans appel. Il se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des oeuvres en compétition.

Les lauréats s'engagent à nous faire parvenir sous un délai de 3 semaines :

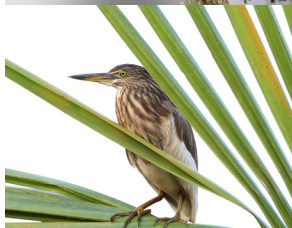
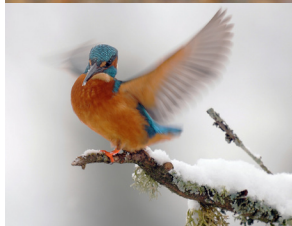
- les fichiers TIFF (8-bits) ou JPEG haute résolution (mini 8 millions de pixels) en 300dpi
- les fichiers RAW ou JPEG originaux

La non présentation de l'original conforme au règlement entrainera l'annulation du prix attribué.

RECOMPENSES

Un premier prix dans chacune des catégories récompensée par des dotations matérielles d'une valeur totale de 1 500 €. Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la soirée de remise des prix le samedi 27 avril 2013 au Théâtre Municipal d'Abbeville. Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel avec les petits déjeuners / un billet aller-retour Paris -Abbeville (SNCF 1ère classe) ou un remboursement sur cette base / un repas pris en commun le samedi midi avec les photographes et les réalisateurs primés ainsi que les membres du Jury / une visite organisée en Baie de Somme.



COPYRIGHT ET REPRODUCTION

Les images présentées sont des oeuvres originales créées par les participants et elles ne devront pas enfreindre les droits d'une quelconque autre partie.

En participant au concours, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire et à utiliser son oeuvre dans le cadre de la promotion du concours et du Festival sur le web et dans la presse.

L'auteur accepte également que sa photo soit reproduite par notre partenaire Chasseur d'Images, dans le cadre de la réalisation d'un portfolio broché dans les magazines Nat'Images et Chasseur d'Images et distribués gratuitement sur tous les sites «Festival».

Le Festival s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans l'accord préalable de l'auteur.

RESPONSABILITE

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, le temps de chargement, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, le Festival ne saurait être tenu responsable.

MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Carton à Abbeville et a été contrôlé par Maître Meyrand, avocat spécialisé du droit audiovisuel à Paris.

Il est également édité en anglais et est disponible sur le site www.festival-oiseau-nature.com.

Pour tout renseignement, merci d'écrire à l'adresse suivante :

photo@festival-oiseau-nature.com.

Crédits photo : David ALLEMAND, Christophe PRUDHOMME, Dominique GEST, Philippe MOES, Yvon TOUPIN, Esa PIENMUNNE, Jose Manuel GRANDIO, Eric MENU, Daniel MAILLARD, Philippe TOUSSAINT, Ari TERVO, Michel QUERAL, David GREYO, Jerome GUILLAUMOT.

